Organisation mondiale de la Santé

CONSEIL EXÉCUTIF
Cent trente-huitième session
Point 9.4 de l'ordre du jour

EB138/CONF./1 Add.1
28 janvier 2016

Incidences financières et administratives qu'auront pour le Secrétariat les résolutions proposées au Conseil exécutif ou à l'Assemblée de la Santé pour adoption

Résolution : Réduction de la charge du mycétome	
A.	**Lien avec le programme général de travail et le budget programme**
1.	**Veuillez indiquer à quel impact et à quelle réalisation définis dans le douzième programme général de travail, 2014-2019, et à quel produit défini dans le budget programme 2016-2017 ce projet de résolution contribuera s'il est adopté.** Douzième programme général de travail, 2014-2019. Réalisation 1.4 Élargissement et maintien de l'accès aux interventions de lutte contre les maladies tropicales négligées Budget programme 2016-2017. Produit 1.4.2 Lignes directrices techniques fondées sur des bases factuelles et appui technique visant à faciliter la mise en œuvre et le suivi des interventions de lutte contre les maladies tropicales négligées ; et produit 1.4.3 Élaboration de nouvelles solutions, connaissances et stratégies de mise en œuvre répondant aux besoins des pays d'endémie. Les activités demandées dans la résolution font partie des prestations nécessitant un renforcement spécifiquement pour la lutte contre le mycétome. Le Programme spécial UNICEF/PNUD/Banque mondiale/OMS de recherche et de formation concernant les maladies tropicales ne participe plus à la recherche et au développement de médicaments et de produits diagnostiques, si ceux-ci s'avéraient nécessaires pour le mycétome, mais il aidera le Secrétariat à réunir des groupes d'experts pour analyser la situation et définir les priorités de la recherche. Les fonds requis pour faire avancer ces priorités ne sont pas inclus dans le présent rapport.
2.	**S'il n'y a pas de lien avec les résultats prévus dans le douzième programme général de travail, 2014-2019, et le budget programme 2016-2017, veuillez indiquer en quoi l'examen du projet de résolution se justifie.** Sans objet
3.	**Quel est le calendrier proposé pour l'application de cette résolution ?** 10 ans
Si le calendrier s'étend à des budgets programmes futurs, veuillez fournir un complément d'information dans la section consacrée aux coûts.	

B. Incidences budgétaires qu'aura l'application de la résolution

1. Exercice en cours : dépenses à prévoir, en US $

Niveau	Personnel	Activités	Total
Bureaux de pays	300 000	300 000	600 000
Bureaux régionaux	200 000	200 000	400 000
Siège	400 000	100 000	500 000
Total	900 000	600 000	1 500 000

1.a) Les dépenses à prévoir pour appliquer la résolution sont-elles entièrement incluses dans le budget programme actuel ? (Oui/Non)

Oui

1.b) Incidences financières sur le budget pendant l'exercice en cours :

– **Quelle est la part financée pendant l'exercice en cours ?**

Aucune

– **Quels sont les déficits de financement ?**

US $1 500 000

– **Comment est-il proposé de combler ces déficits ?**

Plaidoyer, redéfinition des priorités, mobilisation des ressources. Une source potentielle de financement externe pourra être négociée avec les partenaires de l'OMS par le biais de partenariats pour le développement de produits.

2. Prochain exercice : dépenses à prévoir, en US $

Niveau	Personnel	Activités	Total
Bureaux de pays	400 000	400 000	800 000
Bureaux régionaux	300 000	250 000	550 000
Siège	500 000	150 000	650 000
Total	1 200 000	800 000	2 000 000

Incidences financières sur le budget pendant le prochain exercice :

– **Quelle est la part actuellement financée pendant le prochain exercice ?**

Aucune

– **Quels sont les déficits de financement ?**

US $2 000 000

– **Comment est-il proposé de combler ces déficits ?**

Plaidoyer, redéfinition des priorités, mobilisation des ressources. Une source potentielle de financement externe pourra être négociée avec les partenaires de l'OMS par le biais de partenariats pour le développement de produits.

= = =